

# AIRS NATIONAUX

Un journal de Paris vient d'ouvrir un original concours pour la composition d'une « Marche de l'Alliance », auquel les seuls compositeurs des deux nations « amies et alliées » seront admis à prendre part. L'idée, en principe, est heureuse. Il s'agirait en quelque sorte de trouver un nouvel air national qui serait commun à la France et à la Russie, et le moment est bien choisi, puisque ces airs ont chaque fois jailli d'une grande émotion populaire où les paroles et la musique semblaient la voix même de la foule.

C'est pour cette raison que la plupart des airs nationaux ont, quant au texte, ce caractère d'actualité qui tout de suite les démode, et leur donne après quelques lustres une si déconcertante anomalie. Ils sont nés d'ordinaire au milieu d'une révolution; ils en portent toute l'empreinte; ils ne sont qu'appels belliqueux, cris de haine, menaces, vengeances, destruction et tuerie.

C'est le cas pour la *Marseillaise*, cri de feu, comme la Victoire de Rude, sur l'Arc de Triomphe est un cri de pierre. Rouget de l'Isle l'inventa moins qu'il ne la trouva toute brillante dans les flammes et les orages de la Révolution. La preuve, c'est qu'il s'obstina, dans la suite, à d'autres travaux, se crut un compositeur, mais ne réalisa jamais plus que des musiques indécises et incolores. C'est qu'il n'était pas un musicien, mais simplement un officier du génie qui fut, durant un soir, le résumé d'une révolution.

Ainsi la foudre tombe au hasard et le paratonnerre qui l'arbore résume tout l'orage. Malgré la mélancolie de se survivre, Rouget de l'Isle fut largement récompensé pour son heure inconsciente d'inspiration. La Convention l'avait déjà autorisé à choisir dans le dépôt deux violons avec leurs archets et étuis. Plus tard, Louis Philippe lui donna une pension et la croix. C'était aussi pour le dédommager du mépris des musiciens, Grétry entra autres qui écrivait, en 1819, dans ses *Essais*, d'un texte si retors et curieux : « La musique française de nos jours vient de prendre un élan terrible. L'on voit cependant qu'à travers des foudres d'harmonie que quelques jeunes artistes, déjà célèbres, ont fait éclater dans leurs compositions, on voit, dis-je, que l'art des *Marseillaises*, composé par un amateur qui n'a que du goût et qui ignore les accords, ou le *Ca ira* et la *Carmagnole* qui nous viennent du port de Marseille, ont fait les frais musicaux de la Révolution. Pourquoi ? Parce que ces airs sont des chants et que sans chant point de musique qu'on retienne et que toute musique qu'on ne retient pas n'est qu'une énigme. »

La *Marseillaise* composée par un amateur, voilà le dédain du compositeur quant à la musique. Un écrivain pourrait avoir les mêmes sévérités quant aux paroles, surtout à cause de leur grossier esprit révolutionnaire. Mais cela c'est la marque de l'actualité, qui crée l'immédiate et formidable vogue populaire de ces sortes d'air nationaux, mais aussi les démode vite au point de les rendre un peu ridicules ou odieux. C'est le cas pour la *Marseillaise* dont le « sang infâme » et toutes les autres violences ne correspondent plus à rien, détonnent dans un hymne national, reconnu et devenu aujourd'hui celui de tous les Français. Aussi en eut-on conscience plusieurs fois. Mais comment appliquer à cette musique, peu savante et artiste, il est vrai, mais entraînante, passionnée, frémissante, d'autres paroles ? L'air et le texte sont nés ensemble, ne forment qu'un. C'est le squelette et la chair. On essaya pourtant.

En 1878, lors de l'Exposition universelle, un jury imposant fut nommé, présidé par Victor Hugo, assisté de Gautier, de Bornier, etc., et un concours ouvert pour un nouveau texte plus pacifique et approprié de la *Marseillaise*. Le concours ne produisit rien. Depuis, on a essayé d'en charger quelque poète, parmi ceux de l'Académie, mais tous successivement déclineront cette besogne impossible, nécessaire pourtant.

Ce que nous venons de dire à propos de l'air national français, on pourrait le dire presque de l'air national belge. La *Brabançonne* également est née au milieu d'une révolution, et fut l'œuvre aussi de ce que Grétry appelait un amateur, ce bon Genneval qui on vient de même d'ériger un bronze, lui qui donna son sang, outre un air national,

à sa patrie d'adoption. Mais il faut convenir que la *Brabançonne* aussi porte inégalement sa marque d'actualité. D'ailleurs est-ce qu'elle ne naissait pas, pour ainsi dire jour par jour ?

Nous avons souvent entendu raconter par des contemporains de cette hasardeuse révolution de 1830 que Jenneval, acteur à ce moment au théâtre de la Monnaie et qui chantait chaque soir le nouvel air, ne l'avait pas écrit tel, dès le début. La première version était timide. On menaçait seulement. Mais, après les premières hostilités, des premiers succès et les chances de réussite, on *aggrava le texte*. Chaque soir, il était plus hardi, haineux, violent, triomphant, destructeur, que la veille.

Aujourd'hui, que signifient, dans l'air national, ces violences ? Que signifient « les affreux projets » ? Que veut dire le médiocre calembourg de « l'orange sur l'arbre de la liberté », qu'on va cueillir, briser, tuer, tandis que la Hollande est une nation charmante, intelligente, fine, avec laquelle on entretient d'ailleurs les plus amicaux rapports ?

Oui ! mais s'il est impossible d'en changer le texte, autant qu'à la *Marseillaise*, pour qui on le tenta vainement !

Voilà pourquoi le journal qui ouvre un concours pour un hymne populaire de l'alliance franco-russe, a bien fait de proposer seulement une marche, air entraînant, musique vibrante d'âme et de enivre — et pas de paroles, ces paroles qui ne sent que l'actualité rimée et vite apparaissent ridicules, souvent haineuses et odieuses. L'exemple est bon à suivre. Les gouvernements pourraient, tout en gardant leurs airs nationaux, déclarer que le texte en est supprimé.

GEORGES RODENBACH.

## Pour nos petits oiseaux

La fin du mois de septembre a, de nouveau, ramené la tendresse et, ignorerait-on ce détail spécifique, qu'on n'en pourrait douter à l'aspect de la multitude de petits cadavres, déplumés ou non, qui, mélancoliquement, entassent leurs hécatombes aux vitrines de nos marchands de comestibles.

Certes, nous ne nous passons pas en adversaires des délicates es de la table et nous sommes les premiers à applaudir aux progrès culinaires dont l'art de la cuisine ne cesse de nous favoriser tous les jours; mais quel est celui qui osera nous en vouloir de plaider un peu la cause de nos bons petits oiseaux, assassinés, sans pitié, par nos engrais Nemrods et livrés aux glotonneries du public vorace ?

Le sort de ces pauvres bestioles est, pourtant, non seulement digne de compassion mais d'un intérêt social, car, au fond, c'est plus nous-mêmes qu'eux que nous frappons, sans y songer, en les détruisant.

Ne sait-on pas que les oiseaux, tous ou presque tous, contribuent à la prospérité de notre agriculture, à la conservation de nos forêts, à notre propre sauvegarde ? Car, sans eux, tout serait promptement dévoré par des milliards d'insectes et par des bêtes nuisibles dont ils sont les ennemis naturels.

L'hirondelle, le rossignol, les fauvettes, la mésange, le rouge-gorge et le roitelet — pour n'en citer que quelques-uns — détruisent, chaque jour, un nombre incalculable de vers, de mouches et de larves dont la multiplication rapide et abondante aurait, bientôt, sans cela, les conséquences les plus désastreuses pour l'humanité. Il est vrai que tous ces oiseaux, qui rentrent dans la catégorie des insectivores, sont plus ou moins protégés par l'arrêté royal du 14 août 1880, qui dit « qu'il est défendu de les prendre, de les tuer ou de les détruire, de les exposer en vente, de les rendre, de les acheter, de les transporter ou de les colporter, ainsi que leurs œufs ou couvées » mais, par une impardonnable et inexplicable lacune, cet arrêté a omis, au cours de cette fastidieuse énumération de faits interdits, le fait de les « tenir en cage » puisqu'en définitive celui qui les détient chez soi doit avoir nécessairement transgressé, au préalable, l'une ou l'autre des défenses précitées; et cependant ce véritable délinquant est indemne devant la loi. Aussi, tant que celle-ci n'édicterait pas, une fois pour toutes, de sérieuses pénalités contre les détenteurs à domicile d'oiseaux insectivores, tous les autres arrêtés du monde ne serviraient en rien à la protection de ceux-ci.

Quoi qu'il en soit et, en supposant même qu'on puisse arriver à protéger complètement les oiseaux

dits « insectivores » et nomenclatures dans les 16 alinéas de l'article 2 de l'arrêté du 14 août 1880, combien d'autres, non moins utiles, n'échapperaient-ils pas encore à la destruction envahissante et au massacre, de plus en plus considérable chaque année, et qui menace de les faire disparaître presque complètement.

Je veux parler d'une multitude d'autres petits musiciens ailes, joyeux et innocents bohèmes de feuilles, qui, non contents de nous réjouir le cœur par leurs mélodieuses symphonies, nous rendent, de plus, un nombre incalculable de services précieux et de bons offices.

La grive, par exemple, que l'on accuse avec quelque raison peut-être de diminuer les récoltes de raisins, mais qui ne fait, en se désaltérant du sang doré des grappes mûres, que de prélever un petit salaire bien logiquement acquis, c'est elle, en effet, qui débarrasse la vigne de la rapacité des limaçons et des escargots.

L'alouette, également, qui consomme des milliers de chenilles et de sauterelles, de l'aube au soleil couchant : elle n'égaye pas seulement le laboureur des perles sonores de sa chanson aérienne, elle veille aussi sur la récolte et la délivre du charançon. L'orlolan qui s'attaque au larvire blanc, la beuginette qui fait la guerre aux fourmis, le loriot qui se livre à une consommation effrénée de sauterelles et de scarabées et tant d'autres !

Il n'est pas jusqu'au hibou, jusqu'à la chouette qui n'aient droit à la reconnaissance des populations rurales ! ceux-ci, en effet, sont les ennemis acharnés du mulot et du rat des champs qui font leurs trous dans la terre, dévorent les racines et sont sans pitié pour les jardins. Ce qui n'empêche pas le cultivateur, le jardinier même de cloquer, comme un trophée, la chouette au dessus de la porte de sa grange ou de ses commes. Étrange reconnaissance envers un collaborateur si précieux ! Le campagnard, en général, chasseur ou non, est, d'ailleurs, instinctivement et comme par tradition, l'ennemi des oiseaux.

Il ne voit que certains dommages qu'ils lui causent, le grain de raisin ou de blé qu'ils lui volent; et il ne se dit pas que ce qu'il croit être un vol n'est que la rémunération très faible d'un service rendu. L'oiseau rend, souvent, au centuple la redevance qu'il se paye pour prix de son bienfait. Entre le campagnard et l'oiseau, un malentendu existe, vieux comme le monde, malentendu créé par l'ignorance, enraciné par l'habitude et que l'instruction doit dissiper.

Le premier article du programme de l'enseignement primaire dans nos écoles rurales, le premier soin des instituteurs devrait être d'enseigner aux enfants, aux futurs campagnards, à respecter l'oiseau, collaborateur et ami de l'ouvrier des champs, à ne pas détruire, en le détruisant, l'harmonie de la nature, l'équilibre entre ses forces vivantes, équilibre providentiel qui empêche l'une d'elles de tout absorber à son profit.

L'oiseau — nous venons de le dire — disparaissant de la terre (et, dans certaines régions, il tend à disparaître), c'est la terre livrée à son ennemi le plus mystérieux et le plus fatal : l'insecte.

Mais n'oublions-nous pas ces raisons pratiques et capitales de respecter l'oiseau, que mille raisons, d'un ordre secondaire, suffiraient à nous en imposer la conservation ? n'est-ce pas lui qui constitue l'enchantement féérique de la nature et qui emplit tout l'intervalle de l'aube au crépuscule de ces admirables musiques qu'on dirait l'âme harmonieuse des forêts et des champs ? Virtuose infatigable, c'est lui qui jette la note la plus douce dans la gamme de la joie universelle.

Vous imaginez-vous ce que serait la terre sans oiseaux ? Cela a été dit déjà — comme bien d'autres choses ; mais il est bon et équitable de le répéter quelquefois.

AD. H.

## Revue de la Presse

**Dossier intéressant.** — M. Stock, rédacteur de la *Patrie* et conseiller communal à Bruges, a proposé de soumettre à un jury d'honneur composé de M. Dams et de deux députés de Bruxelles les pièces de son dossier contre M. Planquaert à propos du vote de la Ligne. Le député de Bruxelles interpellé directement ne répond pas, il ne fait même allusion à cette offre, mais il déclare que si M. Planquaert a tenu le langage qui lui est attribué dans le *Journal de Charleroi*, « il reproduit absolument les tendances que manifeste l'*Intermew* ». Le *Bien Public* écrit à ce sujet :

On sait que, dans une lettre adressée au *Journal de Charleroi*, le citoyen Planquaert épiloque sur les termes exacts des déclarations que son interviewer lui prêtait.

Pour notre part, nous n'arons pas considéré ces déclarations comme une révélation. Elles ne faisaient que

combler les trous dans ses colonnes.

Que s'il a reconnu l'erreur M. Dams s'excuser en demandant pardon.

**Joyuseté**  
pauvre revient au fait, dans une quel Van Estrelde portabale que le Mot a porté un Affaiblisons d'une aussi sensa

**AVEZ-VOUS**  
vous, que partit un feuilleton non à cette formule : « Nous comme cation des Anz ROBERT de mitea

Le titre varie mesurément, catégorique, recte innumable, mineurs, le grand d'auteurs, le qu

L'autre jour, il un chapitre obscuro figu dans ce genre idée. Nous amon Toutes les grande grands esprits au C'est pourquoi, q une ligne décline et Superiolet peut sienne, ça devient perpétuellement d censeur sur le n antique grosse ca chos!

**A propos d**  
lattes que le Jour ble lundi matin, l passages, reprodui ment M. Planqu interview qui a j « rectification »

Tous deux entr a teraires conditions sur nullement exp leurs n'auraient pa tout être sûres, car dans ce sens-ci : « Je n'ai alliance n'a pas été rompue, et que d

J'ai dit que les n conditions pure à notre regard et qu leurra à votre rep même quand nous d lers avec eux.

Ce qui m'étonne aurais poste comme nement ?) et que j'a programme contena d'ancs!

Je ne parle mlien mais je vous assure condition d'alliance combattent eux-mêm tion. Mais, ce sera comme les domestiq assure, Monsieur, q versaires je respecte

Je ne voudrais ni formes réalisables, j ne peut trop exiger qu'ils lâchent si inf privilèges que ce se ger l'ro; à la felt. Ve des doctrinaires! A conserver, nos coue nous ne pouvons éxi des doctrinaires.

Ma pensée est auss vez que c'est par v l'aurait tâche de con Quand votre repu pas mieux ne pas fa puisque nos dissent qu'il y avait une qu de toutes : la questi question était en jeu toutes nos rancune même que parannet nous ne désirons l nous trahent conste contre nous sur tout.

J'ai même ajouté c une alliance et que s habile) acceptée, qui tenue.

Le *Journal de C son reporter affir*

Non, non a